

Sidi Mohamed ibn Fqirah

(Qu'Allah l'agrée)

Le témoin pur à l'intelligence éveillée, Abou 'Abdallah Sidi Mohammed ibn Fqirah (qu'Allah l'agrée). Il était aimé auprès de Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) en raison de la sincérité de son amour et de la pureté de son intention. C'était un juriste éclairé et il racontait l'aspiration élevée que possédait Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) ainsi que son dévoilement. À ce propos, il fit le récit suivant :

« Je suis parti accompagné d'un notable pour visiter Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret), et ce, en l'an 1218 de l'Hégire. Lorsque nous l'avons rencontré, je déposai comme cadeau pour lui un dirham et mon compagnon déposa devant lui 40 riyals. Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) prit le dirham de sa main et il retourna la pièce dans tous les sens en la regardant scrupuleusement. Puis, il referma sa main et l'emporta avec lui en rejoignant son appartement. Toutefois, il délaissa les 40 riyal en disant à celui qui les avait déposés : **« Reprends tes biens. »** Celui-ci lui répondit : **« Ô mon maître je te les ai offerts pour la visite »**, mais Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) lui dit par dévoilement : **« Reprends tes biens, car je ne vends pas d'enfants. »** Et en effet, cette personne désirait en son for intérieur qu'à travers la bénédiction de cette visite Allah lui octroie des enfants. Or Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) n'accepta pas un seul sou de son argent. C'est ainsi qu'il agissait envers tous ceux qui venaient lui rendre visite dans l'objectif d'atteindre des biens, car dans ces cas-là il n'acceptait point leurs cadeaux. »

Sidi Taïeb Sefiani (qu'Allah l'agrée) a relaté qu'un jour Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) évoquait le sujet de la donation et de l'acceptation et que ces derniers ne devaient s'effectuer que par Allah et pour Allah. Il précisa également que celui qui donne pour autre qu'Allah -Exalté- ou qui accepte la donation pour autre que Lui, alors il n'en récolterait que l'affliction. À cela il conclut : **« Celui qui nous donne quelque chose, il lui sera donné l'affliction. »**

Il a été rapporté que lorsque quelqu'un le conviait à un festin, il ne refusait pas. Or, un jour, un particulier d'entre ses compagnons lui fit remarquer : **« Ô Sidi, les gens ne vous appellent que pour être avec vous tel que les autres. »** Il demanda : **« Comment cela ? »** Il dit : **« Les gens des demeures disent : si Allah me permet d'avoir tel bien je ferai un festin pour vous ou si Allah nous facilite telle chose nous ferons cela et ainsi de suite. »** Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) dit alors : **« Moi je n'y vais pas pour de telles choses. »** Et depuis il ne s'y rendait qu'auprès de ceux dont il connaissait la pureté d'intention pour Allah et quand il s'agissait d'autre chose que cela, il ne s'en approchait pas.

Zaouiya Tidjaniya El Koubra d'Europe

